



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026-058 du 27 mai 2026

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions portant sur l'année 2025

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Date de la convocation : 22 mai 2026</p>	<p>L'An deux mille vingt-six le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> :</p> <p>Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. DAVRIU PHILIPPI, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, M. RICARD, M. OLIVEIRA, M. BATOUFFET, M. DE SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. REHALEM, Mme TOHON, M. KERVRAN, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> :</p> <p>Mme FREHAT par M. DANIEL, Mme GODARD par M. PERDEREAU, Mme HUBERT par M. BATOUFFLET, Mme BATOUFFLET par Mme POINTEL</p>
---	---

Mme GALIMARD est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n° 2026-058 du 27 mai 2026

OBJET : Bilan des acquisitions et des cessions portant sur l'année 2025

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune.

Le tableau ci-après annexé présente le détail des cessions et acquisitions réalisés en 2025.

Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de ce bilan annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'obligation d'annexer au compte financier unique de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville,

VU l'avis de la Commission Urbanisme, Logements, Transition écologique et travaux en date du 20 mai 2026,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville pour l'année 2025 ci-dessous :

Cession Foncière								
Nature de l'opération	Nature du bien	Adresse	Réf. Cadastre	Surface m ²	Délibération Conseil Municipal	Identité de l'acquéreur	Prix	Date acte notarié / acte administratif
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Acquisition Foncière								
Nature de l'opération	Nature du bien	Adresse	Réf. Cadastre	Surface m ²	Délibération Conseil Municipal	Identité du vendeur	Prix	Date acte notarié / acte administratif
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

A l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Isabelle PERDEREAU.